**SECRETARY-GENERAL’S PEACEBUILDING FUND**

**DOCUMENT DE PROJET PBF**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pays : Niger** | | | | |
| **TITRE DU PROJET :** Contribuer à la création d’un environnement de paix propice à la conduite d’un processus électoral inclusif (Phase 1).  **NUMERO Projet / MPTF Gateway :** **00113488** | | | | |
| **Modalité de financement PBF :**  IRF  PRF | | **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire :** | | |
| **Agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l’agence chef de file), avec le type d’organisation (ONU, ONG etc.) :** PNUD, UNFPA  **Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :**  Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant ; CONGAFEN ; RJPAO ; Conseil National de la Jeunesse ; APAC ; FAD/COJEFIL/CNJFL ; REFAMP ; REPSFECO ; NDI ; Partis Politiques ; CSC; CENI, CNDH, CNDP. | | | | |
| **Date estimative de début du projet[[1]](#footnote-1): 01/01/19**  **Durée du projet en mois :[[2]](#footnote-2)18 Mois+ 6 Mois =24 mois. Nouvelle date de clôture 31 /12/2020**  **Zones géographiques de mise en œuvre du projet :** Agadez (Aderbissinat), Zinder (Ollelewa, Tanout, Tenhiya, Tarka, Gangara), Maradi (Bermo, Gadabédji) et Tillabéry (populations nomades des communes de Bankilare, Inates, Ayorou, Banibangou, Abala, Tondikiwindi, Kokoro, Torodi) ; et au niveau national pour certaines activités de sensibilisation et de plaidoyer. | | | | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | | | | |
| **Budget total du projet PBF\* (par agence récipiendaire) :**  **PNUD :** 1 700 000 **$**  **UNFPA** : 800 000 $  Total PBF : 2 500 000 $  *\*Le budget total approuve et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l’approbation de PBSO, et a la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*  **Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :**  **Budget total du projet :** | | | | |
| **PBF 1ère tranche :**  PNUD : $ 610 603  UNFPA : 264 397 $ | | **PBF 2ème tranche\*:**  PNUD :  526 494 $  UNFPA : 226 626$ | **PBF 3ème tranche\*:**  PNUD 562 903 $  UNFPA 308 977$ | **\_\_ tranche** |
| L’objectif de cette première phase du projet est de contribuer à créer **un environnement de paix propice á la conduite d’un processus électoral inclusif.**  Ceci se fera à travers deux axes majeurs :   * L’accroissement de la participation des femmes et des jeunes en âge de voter à des élections apaisées dans les zones reculées. * Le renforcement des capacités de la CENI, le CNDP et le CNDH pour qu’ils jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables pour la préparation d’élections apaisées et inclusives en 2021. | | | | |
| **Processus de consultation dans le pays et le processus d’endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s’il existe.**  Des consultations ont été menées avec la **Commission Electorale Nationale Indépendante, (**CENI), le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), le **Réseau Jeunesse Politiques de l’Afrique de l’Ouest** (RJPAO), le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant (MPF/PE), le Ministère de l’Intérieur la Haute Autorité à la Consolidation de la paix (HACP). | | | | |
| **Marqueur genre du projet : Score 2**  **Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloues aux activités qui ont un lien direct avec l’égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 1.550.000 soit 62%** | | | | |
| **Marqueur risque du projet : 2** | | | | |
| **Sélectionnez le domaine d’intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet** : 2.2 Gouvernance Démocratique  Le cas échéant, le résultat de l’**UNDAF** auquel le projet contribue : Priorité stratégique 2 Gouvernance Paix et Sécurité : D’ici à 2021, le Niger a amélioré sa gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire et sécuritaire, accéléré sa diversification et sa transformation structurelle pour une croissance plus inclusive et résiliente et une réduction des inégalités de genre.  Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODDs 5 ;10 et 16. | | | | |
| **Type de soumission :**  **Nouveau projet**  **Révision de projet** | **S’il s’agit d’une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s’appliquent et fournissez une justification brève en bas :**  **Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois : Nouvelle date de clôture du projet : 31 Décembre 2020  **Changement de résultat / sujet :**  **Changement de l’allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**  **Budget PBF additionnel :**  Budget additionnel par agence récipiendaire :  **Justification courte pour la révision : (voir note au dossier en annexe)**  *NB: S’il s’agit d’une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*    Le Projet « Contribuer à la création d’un environnement de paix propice à la conduite d’un processus électoral inclusif (Phase 1) » a fait l’objet d’une **révision, validée** en **fin aout 2019**. La révision portait sur le changement des zones d’intervention, l‘adaptation de la matrice des résultats aux nouvelles zones, la mise à jour des sources de conflits liés à la révision du code électoral, et une demande d’un budget additionnel. En réponse, seul le budget additionnel n’a pas été accepté par le PBSO car le minimum d’exécution budgétaire nécessaire pour la demande de budget additionnel n’avait pas été atteint.  UNDP et UNFPA ont reçu **l’approbation de la révision** le **29 août 2019**, et ont pu démarrer les activités dans les nouvelles communes à partir de cette date.  Cette révision a été entre autres, l’une des causes de la réduction de **la durée du projet à 10 mois d’exécution**, au lieu de 18 mois. UNDP et UNFPA ont par la suite, élaboré un plan d’accélération avec les partenaires clés (CENI, CNDH, CNDP et ONGs). A titre d’exemple, les sensibilisations et audiences foraines ont permis de déclarer jusqu’à 459 130 actes (données de février 2020) dans les 16 communes cibles, et de démarrer l’enrôlement dans certaines régions.  Le gouvernement Nigérien a pris des mesures depuis le 13 mars 2020 en vue de prévenir la propagation du virus au Niger. Dès le 17 mars, tout atelier et séminaire sont devenus strictement interdits ainsi que tout rassemblement de plus de 50 personnes. Au fur et à mesure de l’avancement de l’épidémie, les mesures se sont renforcées interdisant tout rassemblement, isolant la ville de Niamey, et déclarant l’état d’urgence sur l’entièreté du territoire. Chaque mesure a été prise pour deux semaines renouvelables, mais il n’existe aucune visibilité claire sur la durée réelle de celle-ci, qui sera très probablement prolongée jusqu’à l’affaiblissement de la pandémie (date inconnue).  Cette situation bloque nombreuses activités tant au niveau national que dans les communes cibles, limitant la mise en œuvre du plan d’accélération élaboré.  En outre, **l’insécurité croissante** dans certaines communes à Tillabéri, précisément à Abala, Banibangou, Tondikwindi, Torodi, Inates, a forcé la CENI à suspendre ses activités à la suite d’attaques directes de leur équipe sur le terrain. L’enrôlement a été suspendu dans 8 communes de Tillabéri, parmi lesquelles 5 sont bénéficiaires du projet. Certains chefs de canton de ces communes ont été des cibles directes des attaques djihadistes (enlèvements et meurtres) et ne sont donc pas toujours en mesure d’assurer les sensibilisations auprès de leur population. Cependant plusieurs mesures sécuritaires sont entrain d’être adoptées par le gouvernement pour juguler le problème d’insécurité en cette période de pandémie. Le gouvernement a par ailleurs mis en place des mesures qui ont permis à la CENI de poursuivre les activités dans certaines régions.  Un ajustement budgétaire par activité et par catégorie de dépenses est demandé pour tenir compte de la planification opérationnelle réalisée avec les parties prenantes.  En outre, pour accompagner les efforts du gouvernement dans la lutte contre le COVID-19, des ressources seront allouées aux activités de sensibilisation à travers les NTIC dans les zones à risques sécuritaires.  C’est dans ce cadre que les **deux agences récipiendaires (**PNUD et UNFPA) sollicitent une extension sans coût de six mois pour faciliter la mise en œuvre les activités restantes et cela dans les meilleures conditions. | | | |

**SIGNATURES DU PROJET :**

|  |  |
| --- | --- |
| **AGENCE RECIPIENDAIRE[[3]](#footnote-3)**  *UNDP*  **Mme Diana OFWONA**  **Représentant Résident**  *Signature*  *Date et cachet*  *UNFPA*  **Mr Ismaila Mbengue**  **Représentant Résident**  *Signature*  *Date et cachet* | **Représentant du gouvernement national**  **Mahamadou Abou TARKA**  **Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix**  *Signature*  *Titre*  *Date et cachet* |
| **Coordinateur Résident ai**  **Nom :**  **Khardiata Lo N'Diaye**  *Signature*  *Date et cachet* | **Peacebuilding Support Office (PBSO)**  *Name of Representative*  *Signature*  Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office *Date& Seal* |

1. **Contexte de consolidation de la paix et justification pour l’appui de PBF**

Situé au cœur de l’Afrique occidentale avec une superficie de 1 267 000 km2, le Niger est bordé au nord par l’Algérie et la Libye, à l’est par le Tchad, au sud par le Nigeria, au sud-ouest par le Benin et le Burkina Faso et à l’ouest par le Mali.

En 2012, la population du Niger est estimée à 17,129 millions d’habitants constituée essentiellement de ruraux (environ 80% de la population). Les musulmans constituent 98% de la population et les 2% restants sont partagés entre chrétiens, animistes et athées. La population est extrêmement jeune (67) % de la population nigérienne a moins de 24 ans) ; les femmes constituent un peu plus de la moitié de cette population (50,69%).

Le Niger compte à peu près 107 partis politiques en 2018 dont 77[[4]](#footnote-4) partis reconnus. Ces partis se regroupent au sein d’alliances : Mouvement pour la Renaissance du Niger (MRN), le Front Démocratique et Républicain (FDR) les partis non-affiliés. De manière générale, les jeux d’alliance sont d’usage soit pour dégager une majorité, soit pour gagner une élection, soit pour gouverner et il arrive souvent que ces alliances se défassent au gré des contingences politiques du moment.

Le 30 octobre 2014, l’Assemblée Nationale a voté une loi prévoyant une augmentation du nombre de députés de 113 à 171. Cette loi a été appliquée pour la première fois aux élections de 2016. Le législateur justifie cette augmentation sur la base et des résultats du dernier recensement démographique qui dénombre 17 millions d’habitants pour un quotient de 100.000 habitants pour un siège. Par ailleurs, une loi modifiant et complétant la loi N°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives a été rehaussée de 10 à 15 % la proportion des candidats de l’un ou de l’autre sexe par liste.

**Analyse du conflit**

Depuis son indépendance en 1960, le Niger a connu une longue période d’instabilité politique. Dans ce contexte fragile, le processus électoral de 2021 constitue une des opportunités pour la poursuite de la consolidation de la démocratie. La période sera par ailleurs opportune pour consolider les politiques d’inclusion et le renforcement de la redevabilité des institutions. Cependant, il y a trois défis majeurs pour garantir des élections apaisées à savoir : (1) l’enrôlement des électeurs pour une participation inclusive et massive ; (2) la rupture du dialogue politique depuis les élections de 2016 ; et (3) la gestion du processus électoral par une CENI, qui, pour la première fois est permanente avec un personnel en majorité peu expérimenté dans un climat d’absence de véritable dialogue entre acteurs politiques.

**1.1 L’Enrôlement des électeurs et leur participation aux élections.**

Avec la mise en place d’une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Niger a aussi opté pour la mise en place d’un fichier biométrique. Cependant, le problème de l’accès à l’état civil est une exigence préalable pour l’inscription et la participation au vote.

L'absence de documents d’identité prive les personnes d’une protection de base, de la possibilité de voyager librement et de l'accès aux services sociaux ainsi que la possibilité de participer au système politique. Aussi, bon nombre de jeunes femmes mineures émancipées par le mariage et qui ont de ce fait le droit de vote ne s’enrôlent pas, par méconnaissance des textes, ce qui a un impact défavorable sur la participation massive des femmes. L'enregistrement civil est le fondement de l'identification de l'État et constitue une des nombreuses préoccupations en matière de protection et de liberté politique. Le gouvernement nigérien, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a réalisé des avancées importantes dans la mise en œuvre de sa Politique Nationale de l'État Civil (loi N°2007-30 portant sur le régime de l'état civil et son décret d'application), notamment à travers le Programme d'Appui au Renforcement des capacités du Système d'État Civil (PARSEC), soutenu par l'Union Européenne et l’UNICEF.

Ces progrès ont été cependant limités dans certaines zones, en grande partie pour des raisons d’insécurité ainsi qu'en raison des déplacements de populations. En effet, depuis le 05 juin 2018, la CENI a lancé une campagne nationale d’établissement de six millions (6.000.000) d’actes de naissances, d’un million (1.000.000) d’actes de décès et d’un million (1.000.000) de certificats de mariage. À la date du 31 août 2018, seulement deux millions cinq cent milles (2.500.000) pièces d’état civil, tout actes confondus, ont été délivrés. Cela témoigne des difficultés que rencontre la CENI pour l’accessibilité à ces zones du fait de l’insécurité et l’insuffisance de la communication pour la mobilisation des communautés.

Pour combler ce gap, une généralisation des activités de sensibilisation dans tout le pays pour permettre aux citoyens des zones reculées d’acquérir les documents d’état civil afin de s’inscrire sur les listes électorales est nécessaire. Au niveau de ces zones où l’insécurité limite l’intervention de la CENI, le projet va appuyer la mise en place d’un dispositif mobile de sensibilisation et d’enregistrement des électeurs en vue de leur délivrer des actes d’état civil pour leur enrôlement sur le fichier électoral. Cela nécessitera un effort concerté avec les partenaires, la CENI, le Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale de l'État Civil et des Réfugiés (DGEC-R) et les autorités locales.

Ce projet s’inscrit dans la continuité des activités initiées par la CENI qui peine à atteindre ces zones reculées à cause de l’insécurité ; sa mise en œuvre permettra de capitaliser les acquis du PBF dans ces zones en termes de consolidation de la paix.

**1.2 Rupture du dialogue politique**

Les élections présidentielle et législative de 2016 ont été marquées par la contestation généralisée, avec un deuxième tour boycotté par l’Opposition, dont le candidat a fait campagne depuis la prison. Il y avait de nombreux appels de l’Opposition à rejeter les résultats des élections. Les conséquences de celles-ci ont été l’affaiblissement de la confiance des partis dans l’équité du processus politique, et un boycott par les partis de l’Opposition des institutions démocratiques clés, y compris le Conseil National pour la Dialogue Politique (CNDP) et le la Commission électorale Nationale indépendante (CENI).

On constate un manque d’inclusivité effective pour le moment à la CENI, qui est par ailleurs prônée par toutes les parties prenantes.

La majorité a indiqué qu’elle était disposée à faire des concessions sur les deux premiers points afin de convaincre l’opposition de se joindre au processus. Toutefois, elle n’est pas prête à discuter du troisième point. Du côté de l’Opposition, les trois points sont la condition sine qua non pour leur participation. Pour le moment, le dialogue est au point mort entre les partis politiques. Dans le même temps, la CENI, qui est maintenant une structure permanente, continuera de procéder à la préparation de la tenue des élections, quel que soit le boycott de l’Opposition.

**1.3 La gestion du processus électoral par une nouvelle CENI permanente, avec toutefois un personnel à majorité peu expérimenté dans la gestion des élections.**

C’est la première fois que le Niger met en place une CENI permanente. Mais cette dernière a des capacités institutionnelles limitées sur la gestion du processus électoral. Ainsi, pour garantir l'inclusion politique, et la création d’un environnement propice à la tenue d’élections consensuelles et paisibles, il est nécessaire d’intensifier le renforcement des capacités de la CENI en administration et gestion électorales**.**

Outres ces défis généraux, il convient de relever la situation particulière des femmes et des jeunes, qui, tout en représentant la majorité de la population, constituent également l’essentiel des électeurs et animateurs des partis politiques. Ainsi, Soixante-sept (67) % de la population nigérienne a moins de 24 ans. Les jeunes sont majoritairement peu éduqués (76% des filles de 15-19 ans sont analphabètes), sans emploi, sans loisirs et sans véritables perspectives d’avenir, et ont un accès limité aux services sociaux de base. Cette marginalisation de la jeunesse est exacerbée par la faiblesse du dialogue familial et de la culture de la paix à la base, et l’absence de cadres permettant aux jeunes d’exprimer leur personnalité aux plans culturel et sportif. L’inactivité et le manque d’opportunités augmentent le risque de remous sociaux et de conflits car ils rendent les jeunes plus malléables au recrutement dans les mouvements de rébellion armés (comme ce fut le cas au Niger dans les années 1990) et par les groupes criminels et extrémistes qui sévissent dans la sous-région.

Pour lutter contre ces dérives dangereuses et préserver la cohésion sociale, il est essentiel que les préoccupations et les attentes légitimes des jeunes soient entendues, prises en compte et que leur participation aux débats et aux décisions sur les questions qui les concernent soit renforcée. Le projet s’attachera donc à informer et à sensibiliser cette tranche de la population sur les élections et leurs enjeux pour les inciter à voter et à s’exprimer sur les questions politiques, sur leurs besoins et sur leurs intérêts.

Le défi à un processus politique inclusif est la participation des femmes et des jeunes.  Bien qu'il n'existe pas de données désagrégées sur la participation des femmes au vote, le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a indiqué qu'elles étaient largement sous-représentées, à la fois comme électrices et comme candidates. La participation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision a fait ressortir que les femmes (50,6% de la population) et les jeunes, en particulier les jeunes filles (plus de 60% de la population) restent malgré leur poids démographique les moins représentées dans tous les domaines et dans toutes les instances de prise de décision : 16,95% de femmes à l’Assemblée Nationale à peine 1% de l’hémicycle pour les jeunes occupent.

En ce moment au Niger on compte 579 femmes élues sur un total de 3.699 Conseillers municipaux. Pour les Conseillers de ville, on note 17 femmes élues sur un total de 104 conseillers ; pour les Conseillers régionaux, 34 femmes élues sur un total de 260 Conseillers et 7 femmes maires sur les 3699 conseillers, soit 0,19 %. Au niveau national, le nombre de femmes au parlement est passé de 1 à 14 entre 1999 en 2011, et à 29 en 2016 sur les 171 députés. Les femmes représentent actuellement 16,95% des membres du parlement. Au niveau de l’exécutif nous avons 8 femmes ministres sur 43 membres de l’équipe Gouvernementale en place. L’Assemblée nationale a voté en octobre 2014 une loi qui rehausse le quota des femmes aux postes électifs de 10 à 15%, mais l’absence de décret d’application compromet son application.

Le projet pourra travailler avec les femmes pour encourager leur participation politique dans les prochaines échéances électorales de 2021. Enfin, le projet travaillera avec tous les acteurs impliqués et concernés par la question des élections, tout en tenant compte des enjeux ci-dessus cités et des dynamiques conflictuelles en place, comme analysé dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Acteurs** | **Dynamiques de conflit** |
| La Mouvance pour la Renaissance du Niger | Elle est constituée de l’ensemble des partis politiques qui soutiennent le Président Mamadou Issoufou. Elle s’est constituée à la veille des élections présidentielles de 2016 au premier tour. Elle a été renforcée au second tour des élections présidentielles par d’autres partis. Elle compterait à ce jour 35 partis politiques autour du PNDS qui est le parti Lead de la MRN. L’objectif de la MRN est de conserver le pouvoir. |
| Front Démocratique et Républicain | Le Front Démocratique et Républicain est constituée de l’ensemble des partis de l’opposition autour du Parti Lumana-Moden-FA et son leader Hama Amadou en exil après une évacuation sanitaire à la veille du second tour de la présidentielle de 2016. Le FDR est constitué de quelques 10 partis politiques. Le FDR a toujours appelé à des manifestations contre le pouvoir en place et certaines de ces manifestations tournent souvent en des affrontements entre policiers et manifestants avec parfois des actes de vandalisme. L’objectif du FDR est d’accéder au pouvoir. |
| Partis Non Affiliés | Les partis non affiliés sont souvent des partis observateurs de la vie politique. Ils participent souvent aux élections mais sont non affiliées aux mouvances constituées ayant pignon sur rue. Ils peuvent être qualifiés de neutres mais sont à considérer dans le jeu politique. |
| Les Organisations de La Société Civile | Les Organisations de la Société Civile sont des acteurs de la veille citoyenne dans la vie publique. Ils jouent ce rôle avec beaucoup d’engagement et d’engouement n’hésitant pas à critiquer le pouvoir ou l’opposition. Elle est souvent très écoutée par le peuple. Elle appelle souvent à des manifestations dans les diverses régions et leurs appels ont souvent du succès avec des centaines de manifestants. Les leaders de la société civile sont très connus dans le pays. Les OSC Nationales seront utilisées par le projet pour des campagnes de sensibilisations sur des élections apaisées et pour l’inscription sur les listes électorales. Un certain nombre d’acteurs de la société civile seront formés sur l’attitude à avoir avant pendant et après les élections. |
| Les jeunes | 64% de la population au Niger est jeune. Cette importante partie de la population est pour la plupart analphabète et déscolarisée surtout en milieu rural. Cet état des choses les rend vulnérables face à la montée du discours des groupes intégristes religieux qui en font leur principale cible pour rehausser leurs effectifs. Les jeunes sont souvent instrumentalisés par les partis politiques lors des contestations des différents résultats. Ils doivent être éduqués à la citoyenneté et au respect des biens et édifices publics pour en faire des citoyens responsables. Ces jeunes ne s’intéressent pas souvent à la chose politique et aux élections. |
| Les femmes | Les femmes sont sous représentées dans les postes électifs. Elles se sentent marginalisées. La loi N°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives a été rehaussée de 10 à 15 % la proportion des candidats de l’un ou de l’autre sexe, dans les postes électifs. Les élections de 2021 seront une opportunité pour les femmes de participer comme candidates et aussi comme électrices. Elles devront donc se préparer pour cela. Cette première phase du projet permettra de sensibiliser toutes les femmes en âge de voter au Niger la majorité électorale étant de 18 ans et par émancipation pour toutes les filles mariées à conditions de présenter l’acte de mariage. |
| CNDP | Le Conseil National du Dialogue Politique est l’institution en charge du dialogue politique au Niger. Il est bloqué depuis la veille des élections de 2016 l’opposition ayant décidé de ne plus siéger au CNDP.  Le rôle de la CNDP dans ce projet est surtout au niveau du dialogue entre les acteurs politiques. Comme vous le savez, les votes par témoignage et les listes additives ont toujours été source de conflit dans les élections.  Le projet prévoit des audiences foraines pour l’acquisition de pièces d’état civil et l’organisation de caravane d’enrôlement des électeurs dans le fichier électoral avec l’appui des équipes mobiles. Tout ce dispositif c’est pour permettre à tous les citoyens en âge de voter d’avoir une carte d’électeur et éviter les votes par témoignage et les listes additives. Pour réussir tout cela, il faut des concertations avec tous les acteurs politiques sous l’égide de la CENI et la CNDP pour amener les différents acteurs à s’engager dans la sensibilisation de leur militant et les citoyens et à les mobiliser pour l’enrôlement dans le fichier électoral avec l’appui du projet. En retour, tous les acteurs politiques devront signer un document d’engagement pour l’arrêt des votes par témoignage et les inscriptions additives sur les listes le jour des élections sauf pour certains prévus dans le code électoral. |
| CNDH | Pour l’atteinte effective de cet objectif, toutes les institutions prévues par notre loi fondamentale ont été mises en place. La Commission Nationale des Droits Humains fait partie de ces Institutions. Elle a été dotée d’un mandat étendu, clairement énoncé par la Constitution du 25 novembre 2010 en son article 44. La Loi Organique 2012-044 du 24 Août 2012, détermine sa composition, son organisation, ses attributions et son fonctionnement. Autorité Administrative conforme aux Principes de Paris, la Commission Nationale des Droits Humains a pour mission essentielle de promouvoir et de protéger les Droits Humains sur l’ensemble du territoire national. La CNDH n’est placée ni sous l’autorité directe de l’Exécutif, ni du Législatif ni du Judicaire. Elle a une vocation de neutralité et d’impartialité dans la recherche des faits en matière de Droits Humains (DH). Au cours de ses investigations, elle agit dans un cadre juridique bien défini, en se conformant à la loi et aux principes sacro-saints de la justice et de l’Etat de droit. Partie intégrante de l’appareil d’État et financée substantiellement par le budget national, elle est non seulement la pierre angulaire du système national de protection des Droits Humains mais aussi un mécanisme relai entre les normes internationales des Droits Humains et l’État. |
| CENI | La Commission Electorale Nationale Indépendante est l’institution chargée de l’organisation des élections au Niger. Elle vient de voir son statut évoluer en une CENI permanente ce qui est en fait une recommandation de l’évaluation finale du Projet d’Appui au Cycle Electoral au Niger (PACEN). Elle a souvent fait l’objet de nombreuses critiques de la part surtout de l’opposition qui l’accuse d’impartialité. Elle a pour l’instant des capacités limitées pour jouer pleinement son rôle pour les élections de 2021. Elle se fixe l’objectif d’enrôler 6.000.000 de nouveaux électeurs pour les scrutins de 2021. |
| Les Médias | Ils sont très impliqués dans la diffusion des messages. Ils ont aussi très diversifié et certains sont proches du pouvoir et d’autres de l’opposition. Ils seront utilisés dans le cadre du projet pour la diffusion des messages pour les audiences foraines les inscriptions sur les listes électorales des jeunes filles et garçons en âge de voter. La radio, la télé la presse diffuseront des spots pour la préparation des élections de 2021. |

En ce qui concerne l’alignement aux priorités nationales et aux engagements internationaux, le projet est en droite ligne avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et le plan cadre des Nations Unies pour l’aide au Développement UNDAF (2019-2021) des résolutions 1325 et 2250 de l’Assemblée Générale des Nations Unies.

**L’axe 4 du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021** du Niger « Amélioration de la Gouvernance Paix et Sécurité » ambitionne : « pour la gouvernance politique, il s’agit de poursuivre la consolidation de l'Etat démocratique et républicain. L'Etat doit se doter des capacités nécessaires pour garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité. Des institutions fortes conditionnent l’existence de l'état de droit et le mettent à l'abri de l'arbitraire, de sorte que la loi régisse les rapports des citoyens entre eux d'une part et les rapports des citoyens avec l'Etat d'autre part. Pour promouvoir toutes ces valeurs, permettant à chaque citoyen de jouir de tous ses droits (droits politiques, droits économiques et sociaux) tout en accomplissant ses devoirs, il est nécessaire que le pouvoir soit exercé de manière démocratique. »

**Le plan cadre des Nations Unies pour l’Aide développement en cours d’élaboration (UNDAF 2019-2021)** en son domaine stratégique 2 Gouvernance Paix et sécurité « D’ici 2021, le Niger a amélioré sa gouvernance politique, économique et administrative, judiciaire et sécuritaire, accéléré sa diversification et sa transformation structurelle pour une croissance plus inclusive et résiliente des inégalités et du genre » et son produit 2.4.**«**Les institutions chargées des élections ont les capacités pour gérer les processus électoraux de manière démocratique, inclusive, transparente et crédible » ;

Les **Résolutions 1325 et 2250 de l’Assemblée Générale des Nations Unies** qui visent la mise en œuvre de stratégies d’inclusion et de participation à la prise de décision des femmes et des jeunes pour permettre, à terme, d’assurer un climat social apaisé, la mise en place de mécanismes pérennes de prévention et de gestion de conflits incluant ces importantes couches sociales. Ainsi que sa déclinaison nationale en plan d’action 2017-2019 élaboré par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant.

Ce projet s’aligne aussi sur la stratégie des Nations Unies au Sahel (priorité 2): ***Prévenir et résoudre les conflits et consolider la paix, prévenir l’extrémisme violent et la criminalité, et promouvoir l’accès à la justice et les droits de l’homme***. Ce projet qui a pour objectif majeur de prévenir les conflits liés aux élections, contribue à l’objectif principal de cette priorité qui est de s’attaquer aux causes profondes des conflits et de l’extrémisme violent par la prévention, la bonne gouvernance, la réponse aux menaces à la, sécurité humaine et l’accès à la justice avec des effets tangibles.

1. **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre** 
   1. **Brève description du contenu du projet**

De manière générale le projet va contribuer á la création d’un environnement de paix, propice à la conduite d’un processus électoral inclusif. D’un point de vue spécifique, le projet vise à :

* L’accroissement de la participation des femmes et des jeunes en âge de voter à des élections apaisées dans les zones reculées.
* Le renforcement des capacités de la CENI, le CNDP et le CNDH pour qu’ils jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables pour la préparation d’élections apaisées et inclusives en 2021.

Ces objectifs pourront être atteints à travers des activités de sensibilisation des jeunes et des femmes, l’opérationnalisation des cliniques juridiques et la tenue des audiences foraines dans les zones à risques pour la délivrance d’actes d’état civil en vue de leur enrôlement et, (2) le renforcement des capacités de la CENI à accompagner le processus d’enrôlement des femmes et des jeunes dans les zones à risque, du CNDP pour reprendre le dialogue politique de manière plus inclusive et de la CNDH pour jouer un rôle de médiateur quand nécessaire.

Le projet poursuit ainsi deux résultats principaux comme suit :

1. **Les résultats et produits escomptés du projet**

**Résultat 1 :** La participation à des élections apaisées des femmes et des jeunes en âge de voter est accrue dans les zones reculées :

Ce résultat permet de pallier d’une part, au déficit de la possession des pièces d’état civil par la majorité de la population et en particulier pour certaines catégories comme les femmes, les jeunes filles émancipées par le mariage et les jeunes de manière générale ; et d’autre part, de permettre l’enrôlement des électeurs longtemps à l’avance avant le scrutin, afin de minimiser le risque des taux de participation faible au vote, comme observé auparavant. La nouvelle CENI, qui a désormais un caractère permanent, s’est fixée pour objectif d’enrôler 6.000.000[[5]](#footnote-5) nouveaux électeurs sur toute l’étendue du territoire avant les élections de 2021.Le projet appuiera l’enrôlement des électeurs dans les régions d’Agadez (Aderbissinat), Zinder (Ollelewa, Tanout, Tenhiya, Tarka), Maradi (Bermo, Gadabédji, Gangara) et Tillabéry (les populations nomades des communes de Bankilaré, Inates, Ayorou, Banibangou, Abala, Tondikiwindi, Kokorou, Torodi). Toutefois, le constat sur le terrain est que beaucoup de jeunes filles et garçons en âge de voter à partir de 18 ans n’ont pas d’actes d’état-civil.

Pour contribuer à relever un tel défi, le projet s’attèlera à réaliser les produits suivants :

* **Produit 1.1 :** Les populations des régions ciblées sont sensibilisées sur l’importance de l’acquisition des pièces d’état civil, carte d’identité et carte d’électeur dans l’enrôlement au niveau du fichier électoral.
* **Produit 1.2 :** Une assistance technique et opérationnelle est apportée pour permettre l’acquisition des pièces d’identité et un enrôlement massif des femmes et des jeunes dans ces zones à risques.

**Résultat 2** : La CENI, le CNDP et le CNDH ont des capacités renforcées et jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables pour la préparation d’élections apaisées et inclusives en 2021 :

Les institutions en charge du processus électoral sont souvent incriminées de favoriser certains candidats. Ce résultat répond à un besoin d’appuyer les institutions compétentes, notamment la CENI, le CNDP et le CNDH, à éviter les écueils d’un enrôlement perçu comme biaisé d’avance. Le projet appuiera ainsi les activités de renforcement des capacités de la CENI du CNDP, du CNDH, des OSC et des organisations des jeunes et des femmes dans la sensibilisation et l’éducation civique électorale pour les élections de 2021. Les produits afférents à ce second résultat escompté du projet sont :

* **Produit 2.1.** Les capacités de la CENI sont renforcées pour accompagner le processus d’enrôlement des femmes et des jeunes dans les zones à risque.
* **Produit 2.2.** Un consensus est trouvé entre les acteurs sur les voies de sortie des différentes sources de conflits liés au processus électoral.

La réalisation de ces deux principaux résultats vise une amélioration significative du cadre d’enrôlement et de participation des femmes et de jeunes aux élections, notamment dans les zones à risques retenues, sur la base de la théorie de changement suivante.

**2.1.2 Théorie du changement**

* Si la population en général et celle des zones à risques en particulier est sensibilisée sur l’importance de disposer des actes d’état civil pour leur participation au processus électoral et que les conditions nécessaires sont créées pour leur faciliter l’accès à ces pièces en vue de leur enrôlement.
* Si les capacités de la CENI, du CNDP et de la CNDH sont renforcées dans la coordination du processus d’enrôlement. Si, un consensus est trouvé entre les acteurs sur les différentes sources potentielles de conflits liés au vote.

Alors, des sources importantes de tension électorales seront éliminées et des conditions adéquates d’un environnement propice à la tenue d’élections consensuelles et paisibles sont créées, dans la mesure où tous les électeurs disposeront de la possibilité de prendre part au vote et auront une confiance accrue dans le processus électoral.

**2.2- Stratégie de mise en œuvre du projet**

Les activités ciblées du projet ayant été discutées de manière participative avec les partenaires, elles seront menées dans une logique inclusive afin d’optimiser l’atteinte des résultats et d’adresser les besoins et intérêts spécifiques des femmes et des jeunes filles et garçons dans les zones ciblées. Le fait que le projet se mette en œuvre en même temps que les premières activités préélectorales permettent ainsi de s’assurer de l’enrôlement effectif des populations pour leur participation massive au processus électoral.

De ce fait, il sera tout d’abord procédé à (i) une sensibilisation sur les enjeux des élections et la participation citoyenne, (ii) ainsi que la mise en place de cliniques juridiques et l’organisation des audiences foraines. Ces deux séries d’action seront appuyées par des dispositifs mobiles afin de toucher les populations les plus reculées. Suivront ensuite les activités de renforcement de capacités de la CENI, condition essentielle pour garantir l’organisation d’un processus électoral apaisé. De même, des rencontres de planification opérationnelle seront menées avec toutes les parties prenantes.

Pour la mobilisation et la sensibilisation des jeunes et des femmes, le projet s’appuiera sur la stratégie de dialogue intergénérationnel pour motiver les jeunes à s’enrôler dans les listes électorales d’une part et à s’engager dans les partis politiques, d’autre part pour leur participation aux processus de prise de décision sur le long terme.

La mise en œuvre de toutes ces activités permettra non seulement de réduire les risques de violences liées au processus électoral mais aussi d’instaurer un climat électoral apaisé favorisant la participation inclusive et pacifique des femmes et des jeunes.

D’autre part, il sera pris en compte autant que faire se peut de la boite d’activités développée par la Task Force conjointe Union Européenne – Programme des Nations Unies pour le Développement sur l’assistance électorale. Cette boite, d’activités pour la Pérennisation de la Paix au travers des Élections a été mise à la disposition des acteurs souhaitant mettre en place des mécanismes de prévention des violences électorales. Dans le cadre de ce projet les activités suivantes peuvent être versées au « Résultat 2 : La CENI, le CNDP et la CNDH ont des capacités renforcées et jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables à la préparation d’élections apaisées et inclusives en 2021 » au sein de la stratégie de mise en œuvre du Projet du PNUD Niger avec le PBF. La mise en place de ces activités nécessite leur adaptation au contexte légal et logistique.

1. **Mécanisme pour la surveillance de l’enregistrement des électeurs.**

Pour soutenir le produit 2.1, un mécanisme de surveillance de l’enregistrement des électeurs constitue un moyen efficace de suivi pour la transparence du processus. Il pourra s’appuyer sur les organisations de la société civile bénéficiant de la confiance des partis politiques et des électeurs sur la base de performances antérieures. Ce mécanisme pourra également considérer l’inclusion de représentants des alliances politiques. L’implication des partis politiques dans ce processus pourrait (1) constituer un premier niveau de travail et coordination impliquant des mouvances politiques opposées, (2) impliquer les partis politiques dans les campagnes de sensibilisation à l’importance de l’enregistrement comme électeur.

La CENI pourra mettre en place un système de coordination pour la surveillance de l’enregistrement des électeurs par des observateurs extérieurs en (1) délivrant des accréditations pour l’observation dans les centres d’enregistrement, (2) établissant un mécanisme de partage des données (considérer les modalités légales s’appliquant) avec les organisations de la société civiles participant à la surveillance et analyse relative au nombre d’électeurs inscrits, leur genre et leur classe d’âge. Sur la base de ces informations, le déploiement stratégique des dispositifs mobiles pourra être mis à jour régulièrement de manière à mieux cibler les zones où les taux d’enregistrement sont en deçà des résultats espérés pour les jeunes et les femmes. L’ensemble du mécanisme de surveillance de l’enregistrement des électeurs devra inclure la désignation d’un porte-parole idéalement issu de la société civile qui fera état de l’avancement du procédé et des conclusions des organisations de manière à assurer la transparence du processus et contribuer à sensibiliser les électeurs à l’importance du processus.

Ce mécanisme aura pour objectif de restaurer la confiance des partis politiques dans les activités conduites par la CENI pour l’enregistrement des électeurs et leur donner l’opportunité d’y participer de manière constructive. De plus, la surveillance progressive des enregistrements permettra également de mieux appréhender les zones où des défis sécuritaires pourraient émerger et établir des mécanismes de réponse adaptés en amont des élections.

1. **Dialogue entre les partis politiques facilité par la Société Civile**

Pour répondre au produit 2.2, et considérant le blocage du CNDP lié à la décision de l’opposition de ne plus y siéger, il serait possible d’établir un système de dialogue facilité par la société civile (ou membre éminent de la société civile) sur la participation de l’opposition au CNDP. Ce premier niveau de dialogue à caractère exceptionnel n’est réalisable qu’en présence d’un facilitateur perçu comme neutre et non-partisan autour d’un objectif clairement défini : la négociation du retour de l’opposition au sein du CNDP.

1. **Modes alternatifs de règlement des litiges**

La mise en place et le soutien aux modes alternatifs de règlement des litiges pourraient être un élément déterminant de la prévention des violences électorales dans le contexte du Niger. En effet, les mécanismes de règlements des litiges constituent le dernier ressort d’individus ou partis politiques souhaitant obtenir réparation pour une violation de leurs droits électoraux. En l’absence de recours certains acteurs se tournent vers la violence. Dans la mesure où des institutions ou traditions respectées joueraient déjà un rôle de médiation au sein des communautés, l’utilisation de ces structures comme des modes alternatifs de règlement des litiges constitueraient un moyen de prévention des conflits. Constituées de personnalités reconnues et crédibles ces conseils auraient, entre autres, la capacité de conseiller et résoudre les problèmes individuels des votant dans leurs communautés respectives. De plus, ces modes alternatifs de règlement des conflits permettent aux électeurs qui n’ont pas les ressources financières ou manquent de confiance dans les organes judiciaires de présenter leur situation et obtenir résolution/conseil.

**Zones cibles**

Les activités du projet seront mises en œuvre dans les régions choisies de commun accord entre la CENI et la HACP. Il s’agit de :

* Agadez (commune d’Aderbissinat).
* Zinder (communes d’Ollelewa, Tanout, Tenhiya, Gangara, Tarka).
* Maradi (communes de Bermo et de Gadabédji).
* Tillabéry (les populations nomades des communes de Bankilare, Inates, Ayorou, Banibangou, Abala, Tondikiwindi, Kokorou, Torodi).

La CENI travaille déjà dans les autres régions en ce qui concerne l’enrôlement de jeunes garçons et filles en âge de voter. Le respect de la parité sera de rigueur (50% de jeunes filles et 50% de jeunes garçons seront ciblés).

**Bénéficiaires**

* Bénéficiaires directs : Le projet ciblera comme bénéficiaires directs 720 000 de bénéficiaires directs des communes ciblées dans l’appui à l’obtention d’actes d’état civils, cartes d’identités actes de mariage et de décès.
* Bénéficiaires indirects : 7 000 000 de personnes dont 50,6% (3 920 000) de femmes. Les bénéficiaires indirects se retrouveront à travers toute l’étendue du territoire ou le signal des différentes chaines radios et télés peuvent couvrir. Des émissions seront enregistrées, montées et diffusées (ORTN …) avec les radios communautaires en langue locales. Les émissions concerneront l’enrôlement et l’inscription sur les listes électorales, la mobilisation des femmes et des jeunes, pour faire actes de candidatures pour les partis et enfin, le climat apaisé autour de la compétition électorale à venir.

Sélection des bénéficiaires :

Des cliniques juridiques mobiles se chargeront de recenser le plus grand nombre de jeunes filles et garçons qui n’ont pas d’état-civil afin d’avoir le grand nombre pour la tenue des audiences foraines dans les régions cibles. De même, les jeunes femmes mariées seront également spécifiquement ciblées. Dans ces régions, UNFPA mobilisera des femmes relais, des leaders consensuels, les chefs de cantons et chefs de villages, les organisations de jeunesse et réseaux de femmes pour mener des actions de sensibilisation de proximité car ces derniers auront leurs capacités renforcées sur les Droits humains. Ils et elles sont les maris et les épouses des hommes et des femmes des communautés. Autrement dit les sensibilisations se feront dans les ménages et dans les villages avec des personnes internes aux communautés et qui ont des liens très étroits avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce qui facilite la transmission et l’acceptation des messages.

Les bénéficiaires des actions de renforcement des capacités seront les agents de la CENI du CNDP et du CNDH. Ils seront choisis à travers des mécanismes internes à ces institutions. Ces agents s’appuieront sur les parajuristes. Il reviendra à chaque institution à travers une évaluation des capacités de son staff de proposer des domaines de renforcement des capacités sur la base des déficits et des besoins identifiés. Les formations concerneraient la préparation des opérations électorales, l’enregistrement des électeurs, la prise en compte du genre dans les élections, la communication électorale, la gestion du contentieux électoral, l’éducation civique et le respect des droits de l’Homme pendant les élections. Ces formations pourraient être réalisées en partenariat avec le NDI et l’IFES.

UNFPA appuiera des ONG Féminines pour développer un plan de communication avec les jeunes filles et les femmes sur les élections dans les communes choisies. Une troupe théâtrale locale sillonnera ces communes en mettant l’accent sur la participation des femmes et des filles à la chose publique.

Les leaders coutumiers et les leaders religieux accompagneront les femmes et les filles dans les actions de sensibilisation à la prise de décision et à la participation à la chose publique. Un accent particulier sera mis sur les associations religieuses. En toile de fond, la CNDH, du fait de sa mission essentielle, qui est de promouvoir et de protéger les Droits Humains sur l’ensemble du territoire national et en vertu qu’elle n’est placée ni sous l’autorité directe de l’Exécutif, ni du Législatif ni du Judicaire, par conséquent elle est neutre et impartiale. Elle servira de garant pour la société civile et les communautés dans toutes les actions de sensibilisation et de mobilisation en faveur du respect des droits humains en général et du droit de vote en particulier. Par ailleurs, il convient de noter que la CNDH a effectué plusieurs missions dans les régions en vue de s’enquérir de la situation globale des Droits Humains.

1. **Gestion du projet et coordination (4 pages max)**
2. **Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre**

## **Modalité de mise en œuvre**

Le PNUD assurera la compilation du rapport inter-agence qui sera remis au Secrétariat du PBF pour validation par le comité de pilotage du projet. Le projet sera exécuté selon les modalités DIM - modalité de mise en œuvre directe par le PNUD et l‘UNFPA. Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre sur base de lettre d’accord (LOA) et/ou Mémorandum d’entente (MOU) selon les cas. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires d’exécution.

## **Agences d’exécution du projet**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le PNUD et l’UNFPA seront les agences bénéficiaires et l’agence lead est le PNUD. Le PNUD, du fait de son mandat est l’agence lead dans l’appui à l’organisation des processus électoraux dans le pays. Son expertise dans l’assistance aux différents processus électoraux du Niger, par exemple à travers la mise en œuvre des Projets d’Appui au Cycle Electoral du Niger mais aussi ses compétences dans les questions d’inclusion des femmes et des jeunes dans de tels projets, lui permettent d’être chef de file de ce projet. Par ailleurs, son expérience dans le développement des partenariats et le renforcement des capacités économiques et humaines des organisations locales de mise en œuvre des projets dans les mêmes zones d’intervention en termes de ressources humaines, renforcent sa capacité à assurer le lead.

En ce qui concerne l’UNFPA, elle se chargera de toutes les questions relatives aux dialogues intergénérationnels qui consistent à mettre en relation dans un processus (il existe un guide à cet effet) de transmission des connaissances et des bonnes pratiques des ainés vers les cadets dans un esprit de cohésion sociale. UNFPA travaillera avec les jeunes, les étudiants et les femmes, conformément à son mandat et son expertise sur le terrain. UNFPA a développé une expérience de travail dans le domaine des Droits Humains avec la CNDH et les associations de défense de Droits Humains. Dans le domaine de la consolidation de la Paix, UNFPA dispose aussi d’une expérience depuis le JPAD jusqu’à ces projets actuels qui sont en cours d’élaboration. Il dispose de bureaux régionaux, y compris dans certaines des zones cibles, avec du personnel et des moyens logistiques.

## **Comité de Pilotage Conjoint PBF**

Le projet présentera l’état d’avancement de ces activités sur le terrain au Comité de Pilotage Conjoint. Le CPC fournira des directives techniques pour l’atteinte des objectifs, fera la revue du plan de travail annuel, validera les rapports d’avancement du projet élaborés par les partenaires de mise en œuvre. Les membres du comité de pilotage conjoint entreprendront des missions conjointes régulières de suivi sur le terrain. Le Comité de Pilotage se réunira chaque semestre et de façon extraordinaire au besoin.

1. **Comité technique**

Ce comité se réunira tous les deux (2) mois afin de suivre de près le déroulement des activités du projet. Il fera le point sur la mise en œuvre des activités et alertera le comité de pilotage en cas de difficultés internes ou externes, proposera des actions correctives au besoin et donnera des orientations techniques pour la mise en œuvre des activités. Il sera composé du Directeur de Programme PNUD et UNFPA, les Points focaux des Projets des agences, la CENI, CNDH, CNDP, chargé de projet, secrétariat PBF, Ministère de l’intérieur et ONG de mise en œuvre.

Mise en œuvre des activités :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Agence récipiendaire | Montant par agence (USD) | Partenaires Internationaux et locaux de mise en œuvre | Montant du budget affecté par partenaires | Types d’accord |
| PNUD | Voir budget | Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant | (À spécifier lors de la finalisation du budget du projet) | LOA |
| CONGAFEN (REFAMP/ REPSFECO/ FAD/COJEFIL/CNJFL) | (À spécifier lors de la finalisation du budget du projet) | Accord de Grant |
| CENI | (À spécifier lors de la finalisation du budget du projet) | LOA |
| APAC | (À spécifier lors de la finalisation du budget du projet) | Accord de Grant |
| UNFPA | Voir budget | CNDH |  | LOA |
| Universités |  | Contrat |
| Organisations de jeunesse et réseaux de femmes |  | Contrat |
| Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant |  | LOA |
| ONGs |  | Contrat |
| Total | Voir budget |  |  |  |

1. **Gestion du projet et coordination**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Titre des postes | Grades | Salaire | Responsabilités |
| Chargé de projet | SB 5 | 100% | Chef de projet ; chargé de coordonner la mise en œuvre du projet |
| Chargé de communication (cost-sharing) | P3 | 40% | Appuyer la CENI en matière de communication pendant la période du recensement électoral |
| Consultant International | P3 | 30% | Appuyer techniquement les partenaires de mise en œuvre pour la planification et l’accélération de la mise en œuvre des activités et le suivi (UNFPA) |
| Spécialiste Genre : elle  s’occupera de la coordination du projet | NOC | 10% salaire | Chargée de superviser et d’orienter techniquement les activités spécifiques au genre sur le terrain. Elle sera en charge du projet jusqu’au recrutement du Chargé de projet |
| Assistant financier | G5 | 10% salaire | Chargé de la mise en œuvre financière du projet |

Sous la supervision générale de la Représentante Résidente Adjointe et la supervision technique de la Spécialiste genre du Bureau, il sera mis en place une équipe de gestion du projet, dirigée par un Chef de projet, basé à Niamey et qui répond directement à la spécialiste genre du PNUD. Dans ce cadre, et conformément aux règles et procédures du PNUD et en tenant compte des spécificités de partenaires, un comité de Pilotage du Projet sera mis en place pour décider des orientations stratégiques dans la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet. Ce comité comprendra les représentants des institutions nationales et internationales partenaires. UNFPA interviendra dans ce projet sous l’égide du Représentant Assistant et du Chargé de Programme Genre et Droits Humains et du consultant international, ainsi que les collègues des bureaux de terrain. Les partenaires d’exécution seront au cœur de la mise en œuvre. De même, un Comité technique regroupant tous les acteurs des deux zones ciblées sera également mis sur pieds pour s’assurer, ensemble avec l’équipe de projet, de la bonne marche technique des activités.

**Gestion des risques**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Risques | Intensité | Mitigation |
| Politique :  1. Résistance, voir refus des partis politiques de participer aux activités (et perception des jeunes et femmes comme concurrences)  2. Instrumentalisation politique des jeunes et des femmes  3. Difficultés de coordination entre les réseaux des femmes  4. Déplacement des populations causé par l’insécurité | Haute | - Utilisation de leaders pro genre et jeunes pour convaincre leurs partis/utilisation d’une icône neutre pour engager et conduire le dialogue  - L’approche du projet sera consultative et participative ; des réunions régulières avec les partis politiques et la plateforme seront organisés et un argumentaire développé pour montrer la plus-value de l’inclusivité au sein de leur parti  - Les compétences des jeunes et des femmes seront renforcées afin qu’ils puissent contribuer de manière constructive et faire valoir leurs droits. La plateforme aussi aura pour but d’unir leurs forces et partager les bonnes pratiques et leçons apprises pour éviter l’instrumentalisation et pouvoir participer pleinement aux instances politiques et électives  - La synergie avec les réseaux de jeunes, ayant déjà formé une alliance politiquement neutre fonctionnelle, sera utilisée comme modèle positif pour le réseau des femmes. Des échanges sur les bonnes pratiques et leçons apprises entre les jeunes et les femmes permettront de palier plus facilement au problème.  - Concertation entre la CENI et la Direction de l’état-civil. |
| Programmatique :  1. Faiblesse de capacités de mise en œuvre des partenaires d’exécution  Faible coordination entre le PNUD et UNFPA dans la mise en œuvre conjointe des  2. Instabilité politique et changement fréquent des autorités responsables du projet | Moyenne | - La conduite d’évaluation des capacités systématique avec tous les partenaires d’exécution  - Développement d’un plan d’action de renforcement des capacités adapté  - Suivi (formatif) régulier auprès des partenaires d’exécution  - travail avec plusieurs points focaux pour chaque partenaire  -Travail avec plusieurs répondants au niveau des partenaires de mise en œuvre |
| Financier :  Mauvaise utilisation des financements | Faible | - Des sessions d’information et formation seront organisées avec les partenaires d’exécution sur les normes et procédures du SNU.  - Les avances ne sont versées que trimestriellement sur base des résultats précédents.  - Un appui régulier est donné par les assistances programmes et financiers.  - Des spots checks et audits seront réalisés. |
| Technique : Risque d’enrôlement de réfugies | Haute | Collaboration avec les chefs des villages avec des camps de refugies |

1. **Suivi / évaluation**

Les données de base du projet seront collectées auprès de la CENI sur la base du dernier fichier électoral.

1. **Coordination avec l’expert suivi et évaluation du secrétariat du PBF**

Le projet dans son ensemble fera l’objet d’un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec la partie nationale et les autres acteurs de mise en œuvre. Tous les rapports seront transmis à l’expert Monitoring et Evaluation (M&E) du secrétariat, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l’avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.

1. **Mission conjointe de suivi**

Des visites conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain avec la collaboration du secrétariat technique PBF et de la partie nationale aux côtés du PNUD et UNFPA. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les informations seront collectées sur l’état d’avancement des réalisations selon des objectifs prédéterminés, les difficultés rencontrées afin d’y remédier et identifier les leçons apprises de la mise en œuvre des projets. Ces missions conjointes seront également complétées par un suivi étroit du comité Conjoint de pilotage et des agences concernées afin de faciliter l’élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

1. **Évaluation finale**

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe sera réalisée pour analyser l’ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans le document de projet. Une équipe de consultants dont un consultant international sera recruté pour sa réalisation. Les deux agences bénéficiaires prendront en charge le financement et assureront la coordination du processus. L’expert suivi évaluation du secrétariat technique PBF apportera son appui tout au long du processus. Le rapport de l’évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale.

1. **Visibilité de l’action**

La visibilité de l’action et du financement de PBSO sera assurée auprès des audiences nigériennes et internationales. Les actions de communication mettront en lumière des jeunes bénéficiaires du projet (filles et garçons) des communes cibles ainsi que les activités mises en place pour répondre à leurs besoins.

**Audience locale et nationale**

* Une cérémonie de lancement sera organisée dans l’une des régions cibles, et des communiqués de presse informeront les médias nationaux du début et de la fin de l’action.
* Des plaques seront apposées sur les exploitations et les ouvrages communautaires pour souligner le soutien de PBSO.
* Le logo de PBSO sera également présent sur le matériel fourni, ainsi que sur les documents qui seront produits, reproduits et distribués, notamment les modules.
* Le soutien de PBSO sera souligné lors des diffusions des émissions radiophoniques, et des posters, brochures, et autres matériels promotionnels rendront visible l’apport du bailleur.

**Audience internationale**

* L’action sera régulièrement couverte sur les réseaux sociaux, notamment les comptes Facebook et Twitter ou les blogs des agences, pour illustrer les avancements des interventions et illustrer le projet à travers le quotidien des jeunes bénéficiant du projet et leurs communautés.
* Des reportages photos et vidéos seront réalisés pour mettre en avant les diverses composantes de l’action.

Pour assurer un suivi de qualité, différents mécanismes seront mis en place, tels que :

* Le recrutement d’un chargé de Projet pour coordonner la mise en œuvre du projet, il assurera le rôle de chef de projet.
* L’appui fourni par la spécialiste Genre au sein de l’équipe du PNUD, chargée de superviser et d’orienter techniquement les activités sur le terrain à travers des missions régulières sur le terrain afin de suivre l’état d’avancement des résultats et indicateurs ;
* La tenue de réunions mensuelles de coordination entre agences (ces réunions permettront de palier aux insuffisances récurrentes de coordination entre agences) ;
* La tenue de réunions trimestrielles avec tous les partenaires d’exécution et les deux agences pour connaitre l’état d’avancement, les résultats, les défis et contraintes et proposer des mesures d’ajustement ;
* L’organisation d’une revue à mi-parcours ;
* L’organisation d’une revue de fin de projet.
* A ces réunions de coordination, s’ajoute un suivi de proximité auprès de chaque partenaire d’exécution, via notamment :
* La participation aux activités (ateliers, réunions de la plateforme,) ;
* La réalisation de missions de suivi sur le terrain ;
* L’élaboration des Rapports trimestriels d’activités et de tableaux de suivi du plan de travail;
* L’élaboration des Rapports d’avancement et des rapports ad hoc ;
* La tenue de bilans annuels d’activités et des états financiers.

Afin d’évaluer les résultats du projet, une étude de référence (évaluation ex ante, au démarrage) sera réalisée dès le premier mois de démarrage du projet et une évaluation finale sera commanditée en juin 2020 pour comparer et évaluer les avancées apportées le projet en matière d’enrôlement des populations dans ces zones à risques.

Des plans de travail annuels, intégrant des indicateurs de suivi, seront signés avec les partenaires d’exécution, Chaque partenaire recevra une avance sur base trimestrielle et sur base de leurs résultats précédents. Des spots checks seront réalisés chaque année (avec un suivi des éventuelles recommandations), ainsi qu’un audit financier (à hauteur de 5000 USD/partenaire).

1. **Stratégie de fin de projet / durabilité**

Le Niger traverse actuellement une situation économique très difficile. Le pays sollicitera certainement courant 2020 les Nations Unies et la Communauté Internationale pour la mobilisation des fonds pour les élections de 2021. Pour les élections 2016, les Partenaires Techniques et Financiers ont contribué à hauteur de USD 15.900.576.47 à travers le Projet d’Appui au Cycle Electoral au Niger (PACEN) un basket fund mis en place par les Partenaires Techniques et Financiers. Les procédures des Nations Unies requièrent souvent l’envoi d’une Mission d’Evaluation des Besoins Electoraux (NAM) pour faire l’état des besoins du pays. Le présent projet préparera le terrain pour la mise en place du prochain projet d’appui au cycle électoral dont il jettera les bases en couvrant les besoins immédiats. Il s’inscrit dans la phase avant élection et les autres projets viendront en appui pour le prochain cycle électoral.

Le projet se veut durable parce qu’il permettra de poser les bases solides de prévention et de gestion des conflits électoraux liés au vote par témoignage aussi bien pour le processus électoral en cours que pour les élections à venir. Il contribuera à améliorer de manière significative la participation des jeunes et des femmes dans les zones à risques, de même qu’il permettra de renforcer les capacités d’une CENI -qui dorénavant est permanente- dans la gestion du processus électoral pour le déroulement d’élections apaisées et inclusives.

Un mécanisme de renouvellement des pièces d’état-civil sera mis en place en renforçant les capacités des services d’état civil des mairies. Des comités locaux (genre comité local) de suivi de la participation citoyenne (inclusive et apaisée) au moment des élections. Les comités de paix pourront aussi jouer ce rôle.

1. **Budget du projet** (voir annexes)

*Merci de fournir une justification courte pour le budget proposé, indiquez les choix faits lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, voyages, ou autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l’approche de valeur monétaire du projet (value for money). Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel séparé).*

**Annex A.1: Project Administrative arrangements** **for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](http://mptf.undp.org/document/download/10425) between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

* Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
* Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
* Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters. );
* Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO. Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **30 April** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| ***Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure*** | |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|  |  |
| --- | --- |
| **31 July** | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| **31 October** | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annex A.2: Project Administrative arrangements** **for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:** Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Bi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **28 February** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| **30 April** | Report **Q1 expenses** (January to March) |
| **31 July** | Report **Q2 expenses** (January to June) |
| **31 October** | Report **Q3 expenses** (January to September) |
| ***Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure*** | |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism.  Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council.  Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime.  If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO)](http://mptf.undp.org/overview/office). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

* Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
* Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
* Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
* Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
* Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[[6]](#footnote-6)
* Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
* Provides a clear explanation of the CSO’s legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annex B:** **Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/ fréquence de collecte** | **Etapes** |
|  | | Proportion femmes en âge de voter qui ont les moyens (carte d’identité et inscrits sur les listes électorales) pour exercer leur droit de vote dans les zones cibles du projet  Situation de référence : A déterminer  Cible : Au moins 80% des femmes dans les zones à risques ont les moyens de voter  Proportion jeunes de 18 à 25 ans qui ont les moyens (carte d’identité et inscrits sur les listes électorales) pour exercer leur droit de vote dans les zones cibles du projet  Situation de référence : A déterminer  Cible : Au moins 80% des Jeunes dans les zones à risques ont les moyens de voter | Evaluation finale du projet |  |
| **Résultat 1: *La participation à des élections apaisées des femmes et des jeunes en âge de voter est accrue dans les zones reculées*** | **Produit 1.1**  Les populations sont sensibilisées sur l’importance de l’acquisition des pièces d’état civil, cartes d’identité et cartes d’électeur dans l’enrôlement au niveau du fichier électoral. | Indicateur 1a : % de jeunes filles et garçons 18 à 25 ans sensibilisés qui ont leurs documents nécessaires pour voter (carte d’identité, acte de naissance, carte d’électeur).  Situation de référence : A déterminer  Cible : Au moins 80% des jeunes filles et garçons de 18 à 25 ans dans les zones à risques | Rapport d’évaluation finale |  |
| Indicateur 1.1 : Nombre d’associations/organisations des jeunes engagées dans les campagnes de sensibilisations sur des élections apaisées.  Situation de référence :0  Cible : 10 associations/organisations des jeunes (une par commune (8 communes) d’intervention et au moins 2 au niveau national  Indicateur 1.2: Nombre de campagnes de sensibilisation organisées sur la citoyenneté, et l’importance de la détention de pièces d’état civil pour une participation pacifique aux processus électoral (CNDH, ONG etc.)  Situation de référence : ND  Cible : au moins 8 (dans les communes)    Indicateur 1.3 : Nombre de femmes inscrites sur les listes électorales dans les 8 communes cibles  Situation de référence : 0  Cible : 295 000  Indicateur 1.4 : Nombre de jeunes garçons inscrits sur le fichier électoral dans les 8 communes cibles  Situation de référence : 0  Cible : 180 000 | Contrats signés avec les associations  Rapport d’activités |  |
| **Liste des activités du produit :**  Activité 1.1.1 : Organiser des Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, et l’importance de la détention de pièces d’état civil pour une participation pacifique aux processus électoral  Activité 1.1.2 Sensibiliser les jeunes filles, et les jeunes garçons dans les zones à risques pour leur participation responsable et citoyenne au processus électoral |  |  |
| Rapports d’activités des partenaires de mise en œuvre/ Tous les trimestres |  |
| * Rapports d’activités des partenaires de mise en œuvre/ Après chaque session de sensibilisation * Evaluation finale |  |
| **Produit 1.2 :** Apporterune assistance technique et opérationnelle pour permettre l’acquisition des pièces d’identité et un enrôlement massif des femmes et des jeunes dans ces zones à risques | Indicateur 1a : Budget effectivement mis à disposition  Situation de référence : 0  Cible : 200 000 USD  Indicateur 1b : Types de l’assistance technique apportée  Situation de référence : 0  Cible : 2 | LOA signée avec la CENI  Rapports de projet/Chaque trimestre  Rapports des activités de formation/Après chaque formation  Evaluation finale di projet/En fin de projet |  |
| Activité 1.2.1 : Mettre en place de cliniques juridiques dans les zones de Maradi, Zinder, Agadez, Tillabéry pour la sensibilisation et le recensement des populations en particulier les femmes et les jeunes  Activité 1.2.2 : Conduire les sessions de sensibilisation et le recensement des populations en particulier les femmes et les jeunes  Activité 1.2.3 : Organiser des audiences foraines pour la délivrance de pièces d’état civil dans les zones de Maradi, Zinder, Agadez et Tillabéry surtout à l'endroit des jeunes et des femmes en âge de voter  Activité 1.2.4 : Mettre en place un dispositif mobile pour l’enrôlement massif au fichier électoral biométrique | Indicateur 1.2.1 : Nombre de cliniques juridiques mises en place  Situation de référence : 0  Cible : 4  Indicateur 1.2.2 : Degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux prestations des cliniques juridiques  Situation de référence : 0  Cible : 70%  Indicateur 1.2.3 : Nombre d’audiences foraines organisées dans les régions cibles  Situation de référence : 0  Cible : au moins 8  Indicateur 1.2.4  : Nombre d’actes de naissance fournis  Situation de référence : 0  Cible : 475 0000 actes de naissances dont 180 000 pour les jeunes garçons et 295 000 actes de naissance pour les femmes (y compris les jeunes filles), soit une couverture de 80% des 8 communes cibles.  Indicateur 1.2.5 : Existence d’un dispositif mobile opérationnel.  Situation de référence : Aucun dispositif n’existe  Cible : Un dispositif mobile opérationnel existe | * Rapports d’activités du projet/Trimestriellement   Evaluation finale |
| Rapports d’activités du projet/Chaque trimestre  Evaluation finale |  |
| Rapports d’activités du projet/Chaque trimestre  Rapports des cliniques juridiques  Répertoire/fichier électoral |  |
| **Résultat 2** :  ***La CENI, le CNDP et le CNDH ont des capacités renforcées et jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables pour la préparation d’élections apaisées et inclusives en 2021*** | **Produit 2.1** : Les capacités de la CENI sont renforcées pour accompagner le processus d’enrôlement des femmes et des jeunes dans les zones à risque | Indicateur 2.1a : Pourcentage de membres de la CENI formés capables de suivre le processus d’enrôlement  Situation de référence : 0%  Cible : 70%  2.1b Pourcentage des membres de la CENI satisfaits des renforcements de capacités  Situation de référence :0  Cible : Au moins 80% | Rapports d’activités du projet/Chaque trimestre  Rapport final du projet/A la fin du projet |  |
| Activité 2.1.1 : Former des membres de la CENI dans le suivi du processus d’enrôlement sur le terrain  Activité 2.1.2 : Appuyer techniquement et de façon opérationnelle la CENI dans la supervision et le suivi |  |  |
|  |  |
| **Produit 2.2 :** Un consensus est trouvé entre les acteurs sur les voies de sortie des différentes sources de conflits liés au processus électoral | Indicateur 2.2a : Document matérialisant le consensus trouvé entre les acteurs sur les voies de sortie des différentes sources de conflits approuvé et disponible.  Situation de référence : NON  Cible : OUI  Indicateur 2.2.1 : Nombre de sessions de concertations avec toutes les parties prenantes du processus électoral organisées  Situation de référence : 0  Cible : 4  Indicateur 2.2.2 : Existence d’un plan d’action conjoint sur la mise en œuvre des mesures prises relatives aux sources de conflits disponible  Situation de référence : NON  Cible : OUI  Indicateur 2.2.3 : Existence d’un Système de dialogue en place et opérationnel  Situation de référence : NON  Cible : OUI | Rapport d’activités du projet/Trimestriellement |  |
| Activité 2.2.1 : Organiser des concertations entre LaCENI, le CNDP et le CNDH,et les services étatiques impliqués,sur les sources de conflits liés au processus électoral  Activité 2.2.2 : Signer un document d’engagement conjoint sur l’élimination des sources éventuelles de conflit liées au processus électoral  Activité 2.2.3 : Elaborer un plan d’action conjoint d’information et de sensibilisation sur les mesures prises relatives aux éventuelles sources de conflits liés au processus électoral  Activité 2.2.4 : Etablir un système de dialogue facilité par la société civile (ou membre éminent de la société civile) sur la participation de l’opposition au CNDP.  Activité 2.2.5 : Appuyer les associations des jeunes et des étudiants pour l'organisation d'actions de sensibilisation en leur sein et à l'endroit de leurs pairs | Rapport d’activités du projet/Trimestriellement |  |
|  |  |
| Rapport d’activités du projet/Trimestriellement |  |
|  |  |
|  |  |

**Annex C : Liste a vérifier pour le lancement du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Question | OUI | NON | **Commentaires** |
| 1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? | X |  |  |
| 1. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? |  | X |  |
| 1. Les sites d’intervention du projet ont-ils été identifiés ? | X |  |  |
| 1. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l’existence du projet ? | X |  |  |
| 1. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été faite ? | X |  |  |
| 1. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? | X |  |  |
| 1. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ? | X |  |  |
| 1. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ? | X |  |  |
| 1. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer. | N/A | |  |

1. Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer. [↑](#footnote-ref-1)
2. Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months. [↑](#footnote-ref-2)
3. Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet. [↑](#footnote-ref-3)
4. Liste remise par le CNDP en 2016 était de 77 partis politiques. [↑](#footnote-ref-4)
5. Propos du secrétaire Général de la CENI lors de la réunion préparatoire du projet. [↑](#footnote-ref-5)
6. Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12. [↑](#footnote-ref-6)